

COMMENTAIRES SYNTHETIQUES DU RECEVEUR SUR LES COMPTES 2022

Principales évolutions en recettes :

Les recettes ordinaires de l'exercice 2022 s'élèvent, hors prélèvement à 4.218.443 €. Afin de comparer plus valablement avec 2021, je retire encore les 2 subsides constatés à l'ordinaire pour 213.512 € et envoyés vers le fonds de réserve extraordinaire. Ce qui donne un montant de 4.004.931 €. Ce qui donne une progression de 200.075 € par rapport à 2021 (+ 5,3 %)

Les recettes de transferts augmentent de 144.450 € (+4 %) :

- Les recettes provenant des additionnels sont dans l'ensemble en légère progression (environ 10.000 €), avec des disparités entre celles pour le précompte immobilier qui augmentent de 20.000 € et celles pour l'IPP qui diminuent de près de 11.000 €.
- Les droits constatés issus des taxes communales s'élèvent à 267.016 € (+ 69.394 €).
- Le Fonds des communes passe de 684.843 € à 754.237 € (+19.804 €).
- Les subventions APE s'élèvent à 186.172 € (+ 14.538 €).
- Les subventions de fonctionnement pour l'enseignement passent de 134.810 € à 135.324 € (+ 714 €).
- Les subsides O.N.E. pour la crèche s'élèvent à 83.798,82 €.

Les recettes de dette se maintiennent au même niveau bas après une forte régression en 2020: les dividendes Enodia s'élèvent à 20.674 €.

Les recettes de prestations s'élèvent à 171.723 € (- 10,5%).

Principales évolutions en dépenses :

Les dépenses ordinaires de l'exercice 2021 s'élèvent à 3.646.600 € et augmentent de 97.220 € par rapport à 2020 (+ 2,7 €).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1.900.680 € et représentent 52,1 % des 1,5 %).

Les dépenses de transferts s'élèvent à 926.551 €. Elles sont en progression de 28.803 € par rapport à 2020 (+ 3,2%) et on peut mettre en évidence les points suivants :

- La dotation pour le CPAS se maintient au même niveau qu'en 2020 (275.000 €)
- La dotation pour la zone de police (258.179 €) augmente de 5.127 €
- La dotation pour la Zone de secours poursuit sa régression (-6.982 €), via le transfert progressif du financement vers les Provinces.
- Les interventions pour le traitement des déchets augmentent de 1.883 €.
- Les irrécouvrables traités en dépenses s'élèvent à 63.434 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 432.635 € et sont en légère augmentation de 0,8 %.

Les dépenses de dette s'élèvent à 386.734 € et sont en forte progression (+10,7 %, + 37.462 €). Il est à signaler que les emprunts finançant les attributions de marchés extraordinaires intervenues en 2021 ne sont appelés qu'en 2022.

Situation des créances à recouvrer :

Le montant total des créances à recouvrer s'élève à 814.251 € et est en hausse de 26.124 € par rapport à 2020 (dont 188.126 € d'additionnels et 140.029 € de subsides à percevoir).

Evolution de la dette :

L'encours s'élève à 3.093.285 € au 31/12/2021 (+52.836 € par rapport à 2020).

Situation de la trésorerie :

La trésorerie courante au 31/12/2021 s'élève à 551.935 € (605.865 € au 31/12/2020).

Remarques particulières :

L'exercice propre se solde par un boni de 158.255 € (237.001 € en 2020).

Le boni cumulé global passe de 862.865 à 998.879 €, vu l'absence d'écriture de prélèvement de l'ordinaire pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire (pas nécessaire lors de cet exercice).

Des investissements extraordinaires ont été engagés en 2021 pour un montant de 564.635 € (441.418 € en 2020).

Au niveau des fonds de réserves : le fonds de réserve ordinaire s'élève à 305.489 €, le fonds F.R.I.C. 2019-2021 à 131.510 € et le fonds de réserve extraordinaire général à 222.682 €. La provision pour la zone de police s'élève à 15.000 €.